

The background of the image is a light green color. Overlaid on this is a white outline map of France. In the center of the map, there is a large, semi-transparent number '4' inside a white circle. The text 'LA VIE QUOTIDIENNE EN FRANCE' is written in white, bold, uppercase letters across the center of the map, partially overlapping the number '4'.

LA VIE
QUOTIDIENNE
EN FRANCE

Le logement, mode d'emploi

Comment trouver une offre de location ?	p. 100
<i>Pratique : Conseils avant de louer</i>	p. 102

Les habitudes alimentaires

Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es	p. 103
Les restaurants	p. 103
<i>Pratique : Quelques prix</i>	p. 104

La protection sociale

La santé pour tous	p. 106
Les services de santé réservés aux étudiants	p. 106
En cas d'hospitalisation	p. 107
Les pharmacies	p. 107

Un système de communications moderne

Prendre la route	p. 108
Les liaisons aériennes	p. 109
Les transports urbains	p. 109
Courrier, téléphone et Internet	p. 110
<i>Pratique : La Poste en bref</i>	p. 111

La consommation

Les banques	p. 112
La distribution	p. 112
<i>Pratique : L'EURO</i>	p. 113
<i>Deux idées de vacances</i>	p. 114
<i>La carte d'étudiant internationale</i>	p. 114

Information, culture et loisirs

L'information	p. 115
La galaxie audiovisuelle	p. 115
La scène, l'écran et les lieux culturels	p. 116
Un musée dans chaque agglomération	p. 117
Bibliothèques et documentation	p. 117
Maisons, foyers et auberges	p. 118
Sport et forme	p. 119

LE LOGEMENT, MODE D'EMPLOI

Le marché de la location

Le logement dans les grandes villes est devenu difficile même pour les Français. Les locations (vides ou meublés) se font le plus souvent dans des agences immobilières qui servent d'intermédiaire entre les propriétaires et les locataires. On peut également traiter directement avec un propriétaire, en s'assurant que toutes les formalités sont bien respectées.

Louer un logement avec un contrat de location implique la présentation de justificatifs de revenus. L'agence ou le propriétaire vous demandent fréquemment la caution d'un tiers, c'est-à-dire l'engagement d'une personne à payer le loyer et les charges en cas de défaillance de votre part. Les revenus réguliers exigés doivent atteindre, en général, quatre fois le prix du loyer. Le recours à une agence immobilière suppose de payer, au moment de la signature du bail, des frais d'agence. Ces frais représentent de 2,5 % à 10 % du montant du loyer annuel hors charges. Les charges comprennent l'entretien des parties communes, l'enlèvement des ordures, l'eau et le chauffage dans certains cas.

Lors de la location, il est obligatoire de souscrire une police d'assurance soit auprès d'une mutuelle étudiante, soit auprès d'une compagnie de votre choix.

Les loyers parisiens sont, en moyenne, 50 % plus chers qu'en province. Mais la hausse des loyers à Paris s'est stabilisée depuis quelques années. Il faut prévoir un loyer de 300€ à 400€ par mois pour une chambre et de 450€ à 650€ pour un studio dans Paris et sa région. Le niveau des loyers au m² demeure deux fois plus élevé à Paris et sa proche banlieue qu'en province.

Le loyer moyen mensuel pratiqué pour l'ensemble du parc locatif privé est de 13,60 €/m² à Paris, 10,85 €/m² en proche banlieue et 6,16 €/m² en province.

Trouver une chambre ou un studio meublé sans la caution de ses parents est souvent difficile pour un étudiant, a fortiori pour un étudiant étranger.

Dans la région parisienne et surtout à Paris, le problème du logement atteint de telles proportions qu'il est recommandé de choisir plutôt des villes universitaires de province si l'on ne dispose pas de contact sur place ou de perspective de logement avant le départ.

Les réseaux étudiants

Les étudiants disposent de réseaux particuliers de recherche de logements meublés. Nous avons détaillé dans la partie précédente les services logement des CROUS (Centres régionaux des Œuvres universitaires et scolaires). Ils gèrent des chambres et studios en résidences universitaires et des appartements HLM à des prix modérés.

Les CROUS disposent d'un fichier d'offres de logements des particuliers (voir p. 71). C'est d'abord à eux qu'il faut avoir recours.

Assurance logement

Le locataire doit souscrire une assurance multirisque habitation ; une clause d'assurance obligatoire est généralement prévue au contrat de location. Les mutuelles étudiantes proposent des assurances multirisques habitation à des tarifs intéressants. Dans tous les cas, il faut lire attentivement le contrat car, selon les mutuelles, les risques couverts ne sont pas les mêmes.

Comment trouver une offre de location ?

Certaines associations étudiantes recueillent des offres de particuliers pour leurs adhérents. A Paris, les étudiants peuvent, moyennant une cotisation de 21€, consulter des offres via l'adresse de l'UNEL :

Union Nationale des Etudiants Locataires
21, rue du Val de Grâce - 75005 Paris
Tél : 01 40 46 86 73

www.upel.fr





En province, certains Centres d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) diffusent des annonces de logement sur leurs panneaux d'affichage (voir Adresses utiles, p. 182).

Attention à certaines agences spécialisées dans le logement pour étudiants qui ouvrent des listes d'offres après perception d'une somme forfaitaire.

Enfin, les réseaux d'amitiés et le système du bouche à oreille restent de bons moyens de trouver une chambre, un studio ou un appartement.

Pour les étudiants mariés

Les étudiants mariés susceptibles de faire venir leur famille ont intérêt à venir d'abord seul, à s'assurer d'un logement, de revenus suffisants et des prestations d'une couverture sociale.

Les chambres d'hôtels

La location au mois d'une chambre dans un hôtel est une solution toujours plus onéreuse. La liste des hôtels peut être communiquée par le service logement du CROUS.

Hôte payant en famille

Il est possible d'être hôte-payant dans une famille ou de se loger par une formule "au pair" (voir Stagiaire aide familiale, partie 3, p. 76). Des offres figurent dans le service d'emplois temporaires des CROUS, dans les CIDJ et

auprès de certaines associations spécialisées.

Les Centres régionaux des Œuvres universitaires et scolaires (CROUS) pourront vous donner, pour chaque ville universitaire, les adresses d'organismes (associations d'étudiants, mutuelles, etc.) qui aident les étudiants à trouver un logement.



Classement des hôtels

Les normes de classement sont définies par le ministère du Tourisme qui a réparti les hôtels de tourisme en cinq catégories désignées par des étoiles :

*****	Hôtel de très grande classe, palace
****	Hôtel de très grand confort
***	Hôtel de grand confort
**	Hôtel de bon confort
*	Hôtel de moyen tourisme (*)
HRT	Hôtel avec confort de base
HT	Hôtel simple

La plupart des hôtels de tourisme servent le petit déjeuner. Beaucoup assurent la restauration. Un certain nombre consentent des prix hors-saison.

Les hôtels les plus simples ne sont pas classés. Leur confort et leurs prix sont très variables.

Certains guides touristiques adoptent un autre classement, sûrement plus subjectif, mais qui tient compte autant de la qualité des services que de l'équipement, seul critère retenu par le ministère.

L'intérêt des guides privés est de renseigner les touristes sur les prix maxima et minima pratiqués dans les établissements qu'ils ont sélectionnés.

(*) Le sigle NC qui accompagne les étoiles signifie : nouveau classement.

Prix minimum par nuit à :

	Paris	Province
*****	228,67 € à 381,12 €	182,94 €
****	137,20 € à 228,67 €	121,96 €
***	76,22 € à 121,96 €	60,98 €
**	53,36 € à 76,22 €	45,73 €
*	27,44 € à 53,36 €	22,87 €

Pratique

Conseils avant de louer

Avant de s'engager, il est nécessaire de connaître les conditions exactes de la location proposée et de se faire préciser :

- ce qui est exactement inclus dans le loyer demandé, par exemple si les charges (gardiennage, nettoyage et entretien des parties communes de l'immeuble) sont comprises dans le montant du loyer. En général, les frais de chauffage et d'électricité ne sont pas compris. En cas de logement chez l'habitant, il faut savoir si le loyer comprend la fourniture et la blanchisserie des draps, l'utilisation des bains/douches et de la cuisine ;
- s'assurer de la possibilité de recevoir des visites ;
- exiger un bail écrit après avoir fait établir un état des lieux ;

- le loyer se règle avant d'occuper le logement et dès les premiers jours de chaque mois ;
- en cas de départ, le locataire donne au propriétaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, un préavis d'un mois en général (trois mois dans les contrats de location par agence). Le délai est le même pour le propriétaire s'il désire reprendre sa chambre ou son studio (en fin de bail seulement).

Pour en savoir plus, consulter l'ADIL (Agence départementale information logement) à la préfecture du département.

Pour connaître les adresses des ADIL se connecter sur le site internet : www.anil.org



LES HABITUDES ALIMENTAIRES

La façon de se nourrir des Français s'est modifiée sous la pression de la vie urbaine, de l'alimentation industrielle et de l'internationalisation des produits. Mais ils demeurent, cependant, fortement attachés à la tradition de bons produits et de bonne cuisine.

Comparativement aux habitudes alimentaires dans d'autres pays, les Français restent soucieux de gastronomie et de tradition culinaire. L'agro-industrie française s'adapte au goût et aux exigences des consommateurs français.

Un marché de produits très diversifiés

Les Français font la plupart de leurs achats dans les grandes surfaces où l'on trouve une gamme très étendue de produits alimentaires industriels de qualité (plats préparés, conserves, produits laitiers, légumes prêts à l'emploi, etc.). Mais ils continuent, pour les produits frais, à fréquenter les marchés couverts ou en plein air (souvent très pittoresques), nombreux dans les villes et dans tous les quartiers de Paris. Ils ont toujours recours aux commerçants de leur quartier pour l'achat de produits de qualité (fromages, pain, viandes sélectionnées ou charcuteries de spécialités) ou s'approvisionnent dans de petites épiceries ouvertes tard le soir.

Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es

Comment mangent les Français ?

Les Français font traditionnellement 3 repas, le petit déjeuner au réveil, le repas du midi entre 12 et 14 heures, et le repas du soir vers 20 heures. Les repas continuent à être pris en famille, autour d'une table, dans une vaisselle

traditionnelle. Ils se composent, outre le pain et le vin, généralement d'une entrée, d'un plat principal et de fromage et/ou d'un dessert.

Les produits alimentaires industriels, la réduction du temps disponible pour cuisiner et les phénomènes de mode ont modifié les régimes alimentaires d'un grand nombre de Français. Plus préoccupés par leur santé, ils choisissent des nourritures moins énergétiques que dans le passé, d'où une diminution importante de la consommation de sucre et de graisses. Mais l'art gastronomique et les bonnes cuisines régionales existent toujours, même s'ils ont tendance à évoluer sous l'influence des cuisines étrangères. Quand ils reçoivent des invités ou célèbrent une fête, les Français restent fidèles à leur image de gourmets.

Les jours ouvrables, la plupart d'entre eux se nourrissent d'une manière fonctionnelle et plus rapide que jadis. Un Français sur trois déjeune près de son lieu de travail, en brasserie, en restaurant d'entreprise, en restauration rapide, souvent même d'un sandwich.

Les restaurants

La restauration à prix modiques

En France, la restauration offre une gamme très variée de formules et d'établissements correspondant aux besoins et aux revenus de chacun (plus de 48 800 restaurants et cafés-restaurants). Pour un repas rapide et courant : les cafés-brasseries où il est possible de consommer un plat unique, les boulangeries ou charcuteries vendant des sandwiches, les petits restaurants de quartier avec menu complet à prix fixe (entre 9 € et 15 €), les pizzerias, les traiteurs asiatiques, les croissanteries, bars à vin, crêperies ou fast-food.



La restauration universitaire, présentée en partie 3, p. 70, offre presque toute cette gamme à un prix incomparable.

Les sorties au restaurant

Pour sortir ou célébrer un événement, le consommateur trouve l'éventail le plus large en termes de prix et en termes de cuisines : cuisines régionales françaises, cuisines

étrangères, cuisines à thèmes (viande, poisson, restaurants végétariens), restauration industrielle de chaîne de qualité et pour les folies gourmandes : la grande cuisine. En principe, dans chaque salle de restaurant, des zones sont réservés aux non-fumeurs.

Si le choix est plus grand à Paris, les meilleurs rapports qualité/prix sont l'apanage des villes et des villages de province où les traditions sont plus vivaces.

Pratique			
<i>Prix des produits usuels</i>			
	<i>en euro</i>		<i>en euro</i>
Alimentation		Voiture particulière (prix moyen)	
Pain : baguette (250g)	0,80	1 litre d'essence super sans plomb	1,329
Pommes de terre (1kg)	1,20	1 litre de gasoil	1,122
Riz (500g)	1,90	Horodateur (stationnement par heure à Paris)	2
Viande : boeuf, rumsteack (1kg)	18,60	Transports urbains A Paris	
Fromage (1 camembert)	1,90	1 carnet de 10 tickets de métro-bus (1 seul ticket pour le métro et le bus, quelle que soit la distance parcourue à Paris)	10,70
Beurre (250g)	1,40	Les étudiants de moins de 26 ans pourront se procurer la carte Imagine "R", permettant de circuler en bus, métro (sauf OrlyVal) et train de banlieue à l'intérieur des zones choisies.	
Oeufs (6)	1,20	Prix annuel de cette carte : 276,50	
Fruits (1kg)	1,52 à 5,34	2 zones (Paris et proche banlieue, incluant les campus de Paris I, II, III, IV, V, VI, VII, et IX)	
Lait (1 litre)	> 0,90	Carte orange hebdomadaire (valable du lundi au dimanche)	
Huile (1 litre)	1,83	2 zones	15,70
Vin de table (1 litre)	> 1,52	5 zones	30,90
Bière (6x25cl)	2,48	Courses moyennes en taxi ⁽¹⁾	15,24
Sucre (1kg)	> 1,29	<i>(1) Attention ! Chaque bagage compte en supplément (1 € par bagage)</i>	
Café moulu (250g)	> 2,30		
Thé (100g)	> 2,29		
Confiture (250g)	> 1,22		
Transports SNCF			
Quelques prix en 2 ^e classe, trajet simple (à titre indicatif, car il existe de nombreuses réductions ou des suppléments selon la nature du train, la date du voyage, l'horaire etc...)			
Paris - Nice	90,70		
Paris - Bordeaux	56,10		
Bordeaux - Toulouse	27,60		
Rennes - Lyon	91,60		
Les jeunes de moins de 26 ans pourront se procurer la carte 12-25, offrant des réductions importantes sur les trajets en train en France			





Pratique	
<i>Prix des produits usuels (suite)</i>	
	<i>en euro</i>
En Province	
1 carnet de 10 tickets d'autobus (1 ticket est valable pour un trajet ou pour une heure) A Paris et dans les grandes villes de province, vous pouvez appeler un taxi par téléphone.	env. 7,62
Péages autoroutiers	
Paris/Lyon (461 km)	25,80
Paris/Bordeaux (580 km)	43,80
Loisirs - Arts	
Musées nationaux (collections permanentes) Les musées nationaux sont gratuits le premier dimanche de chaque mois.	3,05 à 6,86
Autres musées	3,81 à 7,62
Expositions (une collection particulière, un artiste, une époque un thème).	env. 6,10
Cinéma	
Tarif étudiants	5,60
Films	9
Lecture	
Livres (prix moyen)	13,72
Livres de poche	1,83 à 6,10
Musique	
Disque laser (CD)	16
Concerts	7,62 à 76,22
Nombreux concerts gratuits : Maison de la radio, églises, etc...	
Presse	
Journaux français : - Quotidien - Hebdomadaire	env. 1,06 2,29 à 4,57
Journaux étrangers	1,25 à 2,29
Sport	
Compétitions sportives Matches	30,49 à 91,47
Pratique des sports Patinoire	env. 3,81
Location de patins	env. 2,29
Piscine	2,15 à 3,96
Théâtre et variétés	
Théâtres nationaux étudiants	env. 10,80
Opéra Bastille (opéra) ou Garnier (ballet)	9,15 à 102,14
Théâtres divers, music-halls	7,62 à 38,11
Cafés-théâtres ⁽²⁾	7,62 à 22,87
Night-clubs, le week-end (1 entrée + 1 consommation)	20
Téléphone	
Carte de 50 unités (en vente dans les agences France Télécom ou dans les cafés-tabacs)	7,50
Consommation	
Bière (le 1/2)	1,80
Café (en salle)	1,52
Sandwiches	2,70 à 3,35
<i>(2) Vous assistez à un spectacle en prenant une consommation (boissons diverses) ou en dinant</i>	



LA PROTECTION SOCIALE

Le système français de protection sociale est reconnu comme très performant. La majorité des Français en bénéficie : couverture de santé, maternité, famille, chômage, vieillesse-retraite. La Sécurité sociale étudiante en est une modalité.

L'ensemble du système français de sécurité sociale est financé en grande partie par les cotisations des salariés, par celles assises sur le chiffre d'affaire des entreprises mais aussi par les impôts et des taxes affectés ; ex : contribution sociale généralisée (CSG) et contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSL) ainsi que par des contributions publiques directes.

Ce système comporte plusieurs volets :

- les assurances sociales, avec différents régimes, qui couvrent les dépenses de santé (pour les risques maladie, maternité, invalidité ou accident du travail, vieillesse et veuvage) ;
- les allocations de chômage, complétées par des organismes paritaires ;
- les Caisses d'allocations familiales pour les prestations aux familles ;
- les Caisses complémentaires de retraite et l'allocation supplémentaire qui garantit, sous certaines conditions, à toute personne de plus de 65 ans un revenu minimum vieillesse.

La santé pour tous

La médecine

En France, la médecine est libre. Chacun peut choisir son médecin (330 médecins en moyenne pour 100 000 habitants, avec cependant des disparités régionales). Il convient, cependant, de distinguer les médecins conventionnés, c'est-à-dire ceux qui ont passé un accord avec la Sécurité sociale : leurs tarifs de consultation sont fixés suivant un barème de remboursement (20 € chez un généraliste

et 23 € chez un spécialiste), et les médecins non conventionnés dont les tarifs sont beaucoup plus élevés.

Les visites à domicile, les visites de nuit, dimanches et jours de fêtes sont majorées (entre 30 et 50 €).

Les médecins généralistes ont des jours et des heures de visite, mais ils reçoivent surtout sur rendez-vous. Les noms des médecins figurent sur les annuaires téléphoniques.

Les services de nuit

La liste des médecins de garde la nuit, les dimanches et jours fériés, est communiquée par les pharmacies, les commissariats de police et la presse quotidienne régionale.

Les urgences

En cas d'urgence, trois numéros de téléphone sont à retenir : le 15, service d'aide médicale urgente (SAMU) ; le 17, Police-Secours et le 18, les Pompiers. Ces services vous dirigeront, s'il y a lieu, vers un centre hospitalier. Depuis un téléphone portable, il n'existe qu'un numéro d'urgence, le 112.

Les services de santé réservés aux étudiants

"Les services inter universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé" (SIUMPPS) sont présents dans votre université ou établissement d'enseignement supérieur, une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmières, psychologues...) est à votre disposition toute l'année. Elle assure la visite médicale personnalisée (obligatoire en première inscription dans l'enseignement supérieur), des entretiens à la demande (conseil, orientation...), des campagnes d'information (contraception, nutrition, sida...), la délivrance de certificats médicaux, et l'accueil santé des étudiants arrivant en France.





En cas d'hospitalisation

L'infrastructure hospitalière

Les hôpitaux publics (un peu plus de 1000) offrent des infrastructures médicales généralement plus complètes que celles des établissements privés. La plupart des médecins travaillant dans les hôpitaux reçoivent des patients en consultations ouvertes et sur rendez-vous, en consultations privées.

Les frais hospitaliers

Le prix d'une journée d'hôpital varie en fonction de la nature des soins et du service dans lequel le patient est hospitalisé (cardiologie, chirurgie, etc.). Les tarifs sont conventionnés et remboursés, en partie, par la Sécurité sociale (voir Sécurité sociale étudiante et mutuelles, partie 3, p. 87). Les frais de traitements en cliniques privées, dans le cas où ils sont plus élevés, ne sont remboursés que sur la base conventionnée comme pour les médecins. Néanmoins, pour toute hospitalisation de plus d'une journée, le patient doit régler un forfait hospitalier de 10,67 € par jour. L'étudiant étranger peut se faire rembourser ce forfait s'il a souscrit une assurance complémentaire auprès d'une mutuelle.

Les pharmacies

Pour l'achat de la plupart des médicaments, il faut obtenir une prescription du médecin et présenter cette ordonnance au pharmacien. Les pharmacies ont le monopole de la vente de médicaments. Elles sont ouvertes en province de 9 h à 19 h et à Paris de 9 h à 20 h et certaines jusqu'à 23 h. Elles ferment le dimanche, le lundi matin et les jours fériés.

Pharmacies de garde, service de nuit

Comme pour les médecins, il existe des officines de garde dont les coordonnées sont affichées sur la porte de toutes les pharmacies.

Pour obtenir un médicament durant la nuit, il faut appeler au préalable le commissariat de police.

La France est au premier rang de l'Union européenne pour la part des dépenses de santé dans le PIB.



UN SYSTEME DE COMMUNICATIONS MODERNE

Le réseau ferroviaire

En divisant par deux les temps de trajet, le réseau ferroviaire de trains à grande vitesse (TGV) dessert le Sud-Est, le Sud-Ouest, l'Ouest et le Nord au départ de Paris et se prolonge vers les lignes internationales. Si le réseau du rail a perdu en densité, son gain en vitesse est tel qu'il représente aujourd'hui une réelle concurrence pour les lignes aériennes intérieures. La SNCF (la Société Nationale des Chemins de Fer) dessert aussi les réseaux de banlieue des grandes villes (voir p. 109).

Réservation des billets

Les trains comportent deux classes. Les tarifs sont calculés sur un prix kilométrique de base, auquel s'ajoutent des suppléments selon la classe, la catégorie du train et la date de réservation. Les réservations peuvent s'effectuer par minitel, par internet ou par téléphone ; les billets s'achètent dans les agences de voyage ou dans les gares (au guichet ou sur terminal informatique).

Les réductions

Il existe des abonnements, des tarifs forfaitaires et de nombreuses autres réductions (carte 12-25, découverte 12-25, découverte à deux).

Pour tous renseignements, contacter l'OTU, les gares, une agence de voyage ou consulter le site internet : www.sncf.com, par téléphone : 08 92 35 35 35 (0,34 € la minute) ou ligne vocale : 08 92 67 68 69 (0,20 € la minute).

Prendre la route

Le réseau routier

Les autoroutes (9 300 km), routes nationales, départementales, communales (971 723 km au total) constituent en France un réseau important bien entretenu.

Voyage en autobus

Il existe des services d'autocars rapides qui assurent des liaisons intérieures ou internationales sur de courtes ou moyennes distances. La SNCF possède son propre réseau d'autocars. Tour-opérateurs, agences de voyage et SNCF proposent des excursions en bus sur la plupart des sites touristiques.

Voyage en voiture

La circulation automobile sur l'ensemble du territoire, représente 708 milliards de voyageurs-kilomètres. Bien que l'entretien

Quand on prend la route :

- la circulation se fait à droite ;
- en règle générale, la vitesse est limitée à 130 km/h sur les autoroutes (110 par temps de pluie), à 90 sur les routes (80 par temps de pluie) et à 50 km/h dans les agglomérations ;
- la conduite en état d'ivresse (à partir de 0,50 g d'alcool dans le sang) est très sévèrement réprimée et peut entraîner le retrait du permis de conduire ;
- le stationnement en ville (généralement payant) est très réglementé. En cas d'infraction

en centre-ville, le véhicule peut être enlevé et placé en fourrière ; la récupération s'effectue contre paiement d'une amende ;

- les couloirs réservés aux autobus et aux taxis sont interdits sous peine de fortes amendes ;
- le port de la ceinture de sécurité est obligatoire, à l'arrière comme à l'avant ;
- le conducteur doit toujours être en possession de son permis de conduire, de la carte grise (titre de propriété) et de l'attestation d'assurance.





d'un véhicule personnel reste onéreux (prix du carburant, entretien, péages d'autoroute), on observe en France une augmentation sensible du transport en voiture particulière.

Des informations sur les itinéraires, les tarifs, les services autoroutiers et les conditions de circulation en temps réel, sont communiquées sur le site internet : www.bison-fute.equipement.gouv.fr ou par téléphone au 0 826 022 022 (info direct).

La pratique de l'auto-stop existe comme dans beaucoup de pays. Il est préférable de s'adresser aux associations d'auto-stoppeurs pour voyager économiquement (petit forfait d'inscription et partage des frais d'essence avec le conducteur) et en sécurité :

Allo Stop

8, rue de Rochambeau - 75009 Paris

Tél. : 01 53 20 42 42

<http://pcb.ecritel.fr/allostop/welcome.html>

Les liaisons aériennes

Les diverses compagnies aériennes françaises, desservent la plupart des grandes villes et proposent des tarifs réduits multiples, notamment aux jeunes étudiants.

Où s'informer ?

Renseignez-vous auprès de l'OTU, des agences de voyage, des compagnies aériennes ou consulter le site internet de l'ADP (aéroport de Paris) : www.adp.fr

Les transports urbains

Autobus et métro

Dans la plupart des villes de province, les transports en commun sont assurés en autobus ou en tramway. Certaines grandes villes (Marseille, Lyon, Lille et Toulouse) possèdent un métropolitain. En province, les étudiants jouissent généralement de réductions particulières sur les transports urbains.

Les transports parisiens

À Paris, le métro est le moyen de transport privilégié, associé au réseau express régional (RER), dont plusieurs lignes traversent la capitale et desservent les banlieues. Quand on dispose de temps, le réseau d'autobus, très dense, est une manière agréable de découvrir Paris et la banlieue proche. L'ensemble des transports parisiens est géré par la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP). Outre les tickets à l'unité ou en carnet de dix, la plupart des voyageurs utilisent des coupons forfaitaires hebdomadaires ou mensuels (carte orange) selon les zones de déplacement (voir p.104). Pour en savoir plus, se connecter sur le site internet de la RATP : www.ratp.fr ou par téléphone : 08 92 68 77 14 (RATP info).



Courrier et téléphone

La Poste, dont l'enseigne est un oiseau bleu stylisé sur fond jaune, procède à l'acheminement du courrier, des télégrammes, etc. (voir La Poste en bref). France Telecom, dont le nom apparaît en bleu sur fond blanc avec un téléphone digital stylisé, régit téléphone, télex, télécopie (Fax), Minitel, ainsi qu'un service d'accès à Internet.

Les bureaux ou agences de La Poste (17 000 environ) sont implantés dans toute la France. A Paris, un bureau principal reste ouvert au public rue du Louvres, 24h/24.

Le téléphone

Sous l'impulsion du progrès rapide des technologies et de l'émergence de la concurrence, le secteur des télécommunications se caractérise par une forte croissance commerciale et une baisse des tarifs vers l'étranger.

Jusqu'au début de l'année 1998, France Telecom entreprise publique, détenait le monopole des télécommunications. D'autres opérateurs sont apparus sur le marché, comme 9 Telecom (le 9), Télé 2 (le 4), et Cegetel pour la téléphonie fixe.

Les tarifs téléphoniques dépendent de l'heure d'appel, de la distance et de la durée de la communication (de 0,034€ par minute pour une communication locale à 0,091€ la minute pour une communication interdépartementale).

La téléphonie mobile connaît depuis sa mise en place un essor considérable (37 millions de mobiles). En France le marché du téléphone portable se partage entre 3 opérateurs : Orange, SFR et Bouygues Telecom. L'abonnement est d'un an, et il est reconduit automatiquement. Il existe aussi des formules sans abonnement, avec un coût de communications plus élevé.

Attention, avant de choisir un mobile, le consommateur doit étudier attentivement les propositions de chaque opérateur.

D'autre part on trouve des cabines téléphoniques dans la plupart des lieux publics : bureaux de poste, gares, métro, galeries marchandes ou dans la rue. Ces appareils publics fonctionnent soit avec une carte téléphonique (télécarte : environ 7,50 € pour 50 unités) soit avec une carte bancaire à puce. Dans ce cas, le coût de l'appel est directement imputé sur le compte bancaire.

Les numéros de téléphone français sont composés de 10 chiffres ; les 2 premiers chiffres correspondent à 5 zones géographiques différentes :

- 01 pour Paris et Ile de France
- 02 pour le Nord-Ouest
- 03 pour le Nord-Est
- 04 pour le Sud-Est et la Corse
- 05 pour le Sud-Ouest

Pour téléphoner en France depuis l'étranger, composer le [00] puis le [33] puis le numéro de téléphone de l'abonné sans le premier 0.

Pour téléphoner à l'étranger depuis la France, composer le [00], puis le code du pays, puis le numéro du correspondant. Renseignements internationaux : 32 12 (3 € à partir d'un poste fixe, 2,5 € avec une télécarte à partir d'une cabine).

Renseignements complémentaires : faire le 1014. Pour connaître tous les services de France Telecom ainsi que les adresses des agences France Telecom sur tout le territoire, consulter le site internet : www.francetelecom.fr



Pratique

La poste en bref

Dans un bureau de poste, on peut réaliser les opérations suivantes :

- envoyer des lettres et des paquets : envois ordinaires ou recommandés ;
- acheter des timbres (0,53 € pour envoi égal ou inférieur à 20 g pour l'Europe). On trouve des distributeurs de timbres dans de nombreuses postes. Les timbres sont aussi vendus dans les bureaux de tabac, cafés-tabac ;
- acheter des enveloppes ou des paquets préaffranchis ;
- envoyer un document urgent par le service Chronopost qui garantit tout acheminement en France dans les 24 h, mais assure aussi des expéditions internationales express ;
- se faire envoyer des lettres en poste restante ;

- envoyer un fax ;
- faire des photocopies (il y a un photocopieur dans chaque bureau de poste) ;
- acheter une carte téléphonique ;
- changer des devises (dans certains bureaux de postes) ;
- envoyer ou recevoir un mandat ;
- déposer ou retirer de l'argent : on peut ouvrir un compte courant postal (CCP) dans n'importe quel bureau de poste.

Pour en savoir plus sur les services de la poste, consulter le site Internet : www.laposte.fr

- Dans de nombreux bureaux de Poste vous pouvez créer votre adresse électronique et consulter Internet.

Internet

Internet est un réseau public, qui permet :

- d'ouvrir un compte mail pour ainsi envoyer des messages électroniques dans le monde entier et en recevoir en quelques secondes ;
- de participer à des forums, qui permettent de discuter sur Internet de toutes sortes de sujets ;
- de trouver des renseignements et d'avoir accès à des données ;
- de récupérer des fichiers, où l'on peut avoir accès, souvent gratuitement, à des logiciels, des images, de la musique et d'autres types de données ;
- d'effectuer des transactions bancaires ; de nombreuses banques ont à l'heure actuelle des sites web qui permettent à leurs clients de vérifier leur compte en banque, de payer leurs factures, etc.

Il existe aussi de plus en plus de produits et de services que l'on peut acheter ou se procurer directement par l'intermédiaire d'Internet.

Aujourd'hui, des millions de personnes y sont reliées : particuliers, petites et grandes entreprises, associations, écoles, universités et gouvernements.



LA CONSOMMATION

Depuis janvier 2002, l'Europe des 15 a mis en place la monnaie unique : l'euro. Les consommateurs utilisent ainsi la même monnaie dans tous les pays de la zone euro (pays de l'Union européenne sauf Grande-Bretagne, Danemark et Suède).

Les banques

Les grandes banques françaises, dont deux figurent dans la liste des dix premières banques européennes, ont un réseau très dense d'agences réparties sur l'ensemble du territoire.

Elles mettent actuellement à la disposition de leurs clients des millions de cartes bancaires de paiement.

Ces cartes permettent le paiement direct dans la grande majorité des commerces et des services, mais aussi le retrait d'argent liquide dans des distributeurs automatiques situés auprès des banques, des bureaux de poste, dans les gares, les aéroports, les centres

commerciaux et certains grands magasins.

Elles sont facturées entre 15 € et 40 € par an selon les banques.

À l'origine magnétiques, ces cartes, dites cartes à mémoire, sont équipées d'une puce électronique, technologie appelée à se développer en matière de monétique, mais aussi dans d'autres domaines.

La distribution

Les grandes surfaces et les grands magasins

Les Français effectuent la plupart de leurs achats d'alimentation, de produits d'entretien et d'équipement courant dans les magasins à grandes surfaces (supermarchés).

Pour les vêtements, les livres, les appareils de haute-fidélité (Hi-Fi) et certains produits de

Les services bancaires

Tout étranger qui séjourne en France plus de 3 mois peut ouvrir un compte bancaire de résident.

Pour une durée inférieure à 3 mois, il peut s'adresser soit aux banques soit à La Poste pour ouvrir un compte chèque postal (CCP).

Le dépôt initial est modique, et l'on peut y faire verser ses revenus d'origine familiale ou la bourse d'études si l'on est boursier et si l'organisme gestionnaire l'autorise.

Pour ouvrir un compte bancaire de résident en euro, 3 documents sont indispensables :

- le passeport
- la carte de séjour
- un justificatif de domicile (facture de téléphone ou d'électricité, quittance de loyer, certificat d'hébergement, etc.).

Après l'ouverture d'un compte, on dispose d'un chéquier et/ou d'une carte bancaire. Les chèquiers sont le plus souvent gratuits ; en revanche, la carte bancaire, valable pendant

deux ans, est facturée entre 15 € et 40 € par an selon les banques et selon le type de carte.

L'ouverture d'un compte bancaire est généralement gratuite. Par contre, plusieurs services sont payants (par exemple, pour "l'opposition" en cas de perte ou de vol, ou pour la clôture du compte).

La carte bancaire permet de retirer de l'argent dans tous les guichets automatiques des banques, et de La Poste (même si le guichet n'est pas celui de la banque où l'on possède un compte bancaire). Ces guichets sont ouverts 24 heures sur 24. Ils acceptent plusieurs types de cartes bancaires ("Visa", "Eurocard", etc.).

La carte bancaire permet également de régler ses achats dans les magasins à partir d'un montant de l'ordre de 15 €.



Le temps des vacances

Chaque été, en France, l'activité économique se ralentit ; de nombreux commerces ferment au mois d'août, la circulation devient plus fluide dans les grandes villes et plus dense sur les routes et les autoroutes. Il est conseillé de prévoir les réservations pour les trains et les avions longtemps à l'avance.

Bénéficiant de cinq semaines de congés payés, 62 % des Français partent en vacances pendant que des millions de touristes étrangers viennent en France dans des hôtels,

des campings ou des maisons de location.

C'est une saison qui permet à l'étudiant étranger de parcourir comme un touriste la ville où il réside et de découvrir la France en voyageant. L'organisme de voyages pour les étudiants, l'OTU Voyage, présent dans de nombreuses villes et campus universitaires, leur offre une gamme de destinations et de séjours à des prix abordables (voir chapitre 3, p. 80).

luxe (parfumerie, cosmétique), les grands magasins offrent un large choix.

La vente par correspondance

Elle tient une grande place sur le marché de la consommation et diffuse des catalogues de tous les produits à des prix compétitifs. On peut passer les commandes sur Internet, par téléphone ou par courrier et recevoir les livraisons à domicile.

Les boutiques spécialisées et les galeries marchandes

Elles sont nombreuses et proposent des produits de haut de gamme et de marque pour la parfumerie, l'habillement, les loisirs, etc.

Les réductions pour étudiant

Dans certaines boutiques et certains magasins, la qualité d'étudiant peut faire bénéficier de remises de l'ordre de 5 à 10 %.

Pratique

L'Euro

Depuis le 1^{er} janvier 1999, les 15 pays membres de l'Union Européenne (un espace vaste de 370 millions d'habitants) ont adopté le principe de la monnaie unique : l'Euro. Les 12 pays dits de la zone euro sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal.

La mise en circulation officielle des pièces et des billets en euro date du 1^{er} janvier 2002 et a remplacé le franc. Depuis cette date lorsque l'on voyage dans l'un de ces pays, il n'y a plus de conversion à faire.

Pour en savoir plus, consulter le site internet : www.euro.gouv.fr



Pratique

Deux idées pour les vacances

• Les auberges de jeunesse

Ouvertes à tous les jeunes français et étrangers, elles offrent un très vaste choix de vacances, de week-ends d'hiver et d'été pour un prix raisonnable.

Ces auberges sont rattachées à :

- la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, membre de la Fédération Internationale des Auberges de Jeunesse, qui a 170 auberges en France. La carte annuelle d'adhésion coûte 10,70 € pour les moins de 26 ans et 15,25 € pour les plus de 26 ans. Seule cette carte est valable au niveau international dans les 4 200 auberges. Pour adhérer et obtenir les catalogues ou la liste des Auberges françaises, contacter la FUAJ :

27, rue Pajol, 75018 Paris

Tél. : 01 44 89 87 27

www.fuaj.org

Fax : 01 44 89 87 10

- la FUAJ vous conseille de contacter votre association nationale des auberges de jeunesse pour acheter votre carte d'adhésion et effectuer vos réservations.

• Les gîtes de France

Leurs catalogues offrent, pour des locations ponctuelles, un très grand choix de maisons ou d'hébergements (location à la semaine, ou week-end : en gîte rural à la nuitée avec petit déjeuner, en chambre d'hôtes avec parfois la table d'hôtes). C'est une agréable solution pour découvrir la France lors de vacances ou pour passer un simple week-end au grand air. Les locations sont classées par catégorie de confort et le prix hebdomadaire varie selon la saison (basse ou haute saison) et la taille de la maison.

Pour en savoir plus et recevoir le catalogue national ou les catalogues départementaux de votre choix, contacter la Maison des gîtes de France et du tourisme vert :

59, rue Saint-Lazare,

75439 Paris Cedex 9

Tél. 01 49 70 75 75

Fax : 01 42 81 28 53

Vous pouvez retrouver toutes ces informations et faire une réservation sur le site internet : www.gites-de-France.fr

Pratique

La carte d'étudiant internationale

La carte d'identité internationale d'étudiant (ISIC) donne accès à plus de 35 000 réductions et services dans 106 pays du monde dont plus de 8 000 en France, dans les domaines du transport aérien, de la culture, de l'hébergement, des loisirs...

Toutes les réductions et les prestations sont listées dans une brochure jointe lors de l'achat de la carte au prix de 12 Euros.

Pour en savoir plus, consulter le site internet de la carte ISIC : www.carteisic.com



INFORMATION, CULTURE ET LOISIRS

La France offre des médias, un environnement culturel et des loisirs, d'une qualité et d'une variété exceptionnelles. Hors du milieu universitaire riche en activités culturelles et en loisirs, les étudiants ont souvent l'embarras du choix.

L'information

La liberté de la presse

La liberté d'expression a été reconnue dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen en 1789 et la liberté de la presse promulguée en juillet 1881. C'est un droit fondamental garantissant le pluralisme.

La presse écrite

L'érosion du lectorat de la presse quotidienne se poursuit depuis un quart de siècle : en 1973, la moitié des Français lisaient un quotidien tous les jours ou presque, contre seulement un sur trois aujourd'hui. Néanmoins la presse régionale mobilise un lectorat beaucoup plus large, deux personnes sur trois environ.

La région parisienne est, elle, une forte consommatrice de quotidiens nationaux ; puisque 49 % des franciliens en lisent plus ou moins régulièrement, dont 28 % presque tous les jours, alors qu'ils ne sont que 37 % à lire des journaux régionaux. Les journaux spécialisés grand public, eux se sont considérablement développés et diversifiés (presse féminine, presse de radio et de télévision, presse sportive et spécialisée, ...).

Les éditeurs de presse

Les entreprises de presse, qui sont l'objet d'enjeux internationaux et qui ont subi une mutation technologique avec l'informatisation,

sont très concentrées. Il existe 300 éditeurs, dont 10 ont une dimension internationale.

Les agences de presse

En amont de l'information, il y a en France environ 200 agences de presse (écrit, photo, audiovisuel). La plus importante et la seule de dimension internationale est l'Agence France Presse. Elle alimente les médias en informations et en photographies et compte plusieurs milliers d'abonnés dans le monde.

La galaxie audiovisuelle

Radio et télévision constituent les principales sources d'information et de divertissement. Les Français passent en moyenne 3h par jour devant la télévision.

Le secteur public de l'audiovisuel

Il comprend : une société, Télédiffusion de France (TDF), qui a le monopole de la diffusion ; une société nationale de programmes, France Télévisions, qui regroupe France 2, chaîne nationale généraliste, France 3 qui diffuse différents programmes sur onze chaînes régionales, et France 5 (ou la Cinquième) la chaîne du savoir et de la connaissance.

Un ensemble de radios nationales et régionales, Radio-France, qui propose aux publics des domaines aussi différents que l'information, la culture, la musique, le spectacle ; c'est aussi un carrefour pour les mouvements d'idées et un lieu de rencontres et de débats (six radios nationales et trente-neuf radios régionales), une station de radio internationale, Radio-France internationale (RFI) et des chaînes de télévision et de radio pour l'outre-mer français, Radio-France outre-mer (RFO).

Le secteur public a aussi une participation dans la chaîne franco-allemande Arte et dans les programmes français à destination de



l'étranger, diffusés par TV5. Ce dispositif est complété par une société de production, la Société française de production (SFP) et un établissement de conservation, de formation professionnelle et de production, l'Institut national de l'audiovisuel (INA), désormais chargé du dépôt légal des œuvres audio-visuelles.

Le secteur privé de radio-télévision

Il offre une chaîne de télévision généraliste, TF1; une chaîne à dominante musicale, M6 ; une chaîne à péage sur le réseau hertzien, Canal + ; quelques 250 chaînes françaises et étrangères spécialisées (sport, cinéma, documentaire, information, musique) diffusées sur le réseau câblé ou le satellite ; plus une dizaine de chaînes de télévision régionale et deux chaînes périphériques, TMC et RTL. Plusieurs dizaines de sociétés de production alimentent en programmes les chaînes privées et publiques de télévision.

En radios, le territoire est couvert par quelques grandes chaînes périphériques ou régionales à diffusion nationale : Europe 1 et 2, RTL, Radio Monte-Carlo, Sud Radio et plusieurs dizaines de radios locales en FM dont certaines sont regroupées en réseaux.

Le 31 mars 2005 la Télévision Numérique Terrestre (TNT) fait son apparition et permet la diffusion en qualité numérique de chaînes de télévision accessibles pour l'ensemble des français. Tout foyer équipé d'une simple antenne râteau peut recevoir, grâce à un adaptateur TNT, 18 chaînes gratuites et une dizaine payantes par abonnement.

La scène, l'écran et les lieux culturels

L'avantage parisien

À Paris, figurent à l'affiche chaque semaine environ 250 pièces de théâtre et plus de 300 films. Toutes les villes de province ont des théâtres et organisent des festivals, des

expositions et des manifestations culturelles de tous genres.

Aller au théâtre

Une soixantaine de scènes nationales dépendent directement du ministère de la Culture tout en étant subventionnées par les collectivités locales. Ces scènes nationales comportent parfois plusieurs salles de spectacle et des espaces d'exposition.

Il existe aussi de très nombreux petits théâtres privés ou appartenant aux municipalités dont les services culturels sont très actifs et organisent toute l'année des spectacles (théâtre de variétés, concerts, ciné-club, expositions).

Réductions pour les étudiants

Les étudiants bénéficient de réductions dans de nombreux théâtres et salles de concert. Ils peuvent trouver dans les CROUS des billets à prix réduit pour certains spectacles (voir la partie 3, p. 76).

Aller au cinéma

Le cinéma demeure la sortie privilégiée, surtout parmi les 12/25 ans qui constituent la moitié du public.

La distribution cinématographique compte en France près de 4 700 salles, dont 732 d'art et d'essai (projetant des classiques du cinéma ou des films expérimentaux) et un millier de complexes multisalles (3 400 salles). La distribution comporte une part importante de productions françaises (entre 120 et 200 films par an) et demeure très ouverte aux productions internationales. Les nouveautés sortent en même temps sur les écrans à Paris et en province, le mercredi.

Les ciné-clubs

Des ciné-clubs fonctionnent dans toutes les villes. Paris compte, en outre, la Cinémathèque française, au sein du musée du cinéma (palais





de Chaillot), la cinémathèque du Centre Georges-Pompidou (Beaubourg) et la vidéothèque de Paris (forum des Halles).

Réductions pour les étudiants

Dans la plupart des salles, les étudiants peuvent bénéficier de réductions sur présentation de leur carte d'étudiant. Les grands réseaux français de salles (UGC, Gaumont, Pathé) proposent en plus des formules d'abonnement et des cartes de fidélité.

Un musée dans chaque agglomération

On trouve des musées dans toutes les agglomérations, parfois dans des villages. Environ 73 % des Français visitent au moins un musée ou un monument chaque année. Les plus fréquentés sont le Louvre, le château de Versailles et le Centre Georges-Pompidou.

Officiellement, la France compte 33 musées nationaux, dont la moitié hors Paris, et 1 078 musées "classés ou contrôlés" par la direction des musées de France, qui en garantit la qualité scientifique et culturelle. Ils appartiennent généralement aux collectivités territoriales.

Cependant, aux côtés de ces musées "labellisés", coexistent beaucoup d'autres établissements (plus de 8 000, avancent certains...), gérés par différents ministères,

associations, municipalités, institutions ou personnes privées.

Citons les musées de la Ville de Paris, muséums d'Histoire naturelle, musées de la Marine, de l'Armée, Centre national d'Art et de Culture Georges-Pompidou (Beaubourg) qui abrite le musée national d'Art moderne, musées des Sciences et Techniques, cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, Futuroscope de Poitiers.

Monuments et sites archéologiques

De nombreux sites archéologiques et monuments historiques sont inscrits au patrimoine de la France. Pour ne parler que des monuments, 25 200 sont protégés et 13 700 classés (dont 4 260 églises et 1 470 châteaux). Des milliers d'autres sont répertoriés, souvent à l'état de ruines.

Une liste très complète des événements culturels français est disponible sur le site internet du Ministère de la culture :

www.culture-ouv.fr/culture/actualites/arts/index.htm

Bibliothèques et documentation

Les bibliothèques ouvertes au public

De nombreuses bibliothèques fonctionnent dans toutes les villes.

On compte environ 4 170 bibliothèques publiques, une centaine de bibliothèques de prêt en zone rurale avec des systèmes de bibliobus et plusieurs milliers de bibliothèques privées. 6 millions de Français sont inscrits dans une bibliothèque.



Les bibliothèques spécialisées

Les étudiants ont à leur disposition des bibliothèques dans leur établissement, leur université, leur unité de formation et de recherche. Il y a en outre 84 bibliothèques universitaires ou interuniversitaires et quelques dizaines de bibliothèques et de centres de documentation spécialisés, souvent couplés à des banques de données.

La bibliothèque de la Cité internationale universitaire de Paris est ouverte tous les jours aux étudiants étrangers jusqu'à 22 heures. 5 bibliothèques de spécialité (Allemagne, Argentine, Espagne, Japon, Mexique) sont également accessibles aux étudiants.

Renseignements :

www.ciup.fr/services/labibliotheque.htm

Les grandes bibliothèques parisiennes

Fondée en 1386, la Bibliothèque nationale (la BN), installée à Paris, compte plus de 13 millions de volumes et l'ensemble de la production presse-information-publications depuis plus de deux siècles (toute publication ayant l'obligation d'un dépôt légal). La Bibliothèque nationale de France (BNF) est ouverte au public sur le site de Tolbiac, depuis décembre 1996. Les capacités d'accueil sont considérablement élargies : 1 600 places de lecteur, 180 000 volumes, dont 2 500 titres de périodiques. Les collections sont complétées par des microformes, un fonds numérisé et un fonds audiovisuel et multimédia. La BNF propose en accès libre la consultation de ses catalogues :

BN-Opale (2 millions de références de livres, périodiques et documents informatiques), BN-Opaline, etc...

La bibliothèque de recherche offre 2 000 places d'accès réservé aux lecteurs accrédités. Les collections des départements spécialisés, cartes et plans, estampes et photographies, manuscrits, monnaies, médailles et antiques, musique, arts du spectacle resteront à Richelieu où elles seront redéployées et mises en valeur.

Pour en savoir plus, consulter le site internet : www.bnf.fr

La bibliothèque publique d'information du Centre Georges-Pompidou, où la consultation sur place ne nécessite aucune inscription, est fréquentée par de nombreux étudiants.

Pour en savoir plus, consulter le site internet : www.bpi.fr

La bibliothèque et les centres documentaires de la Documentation française mettent à la disposition du public, et notamment des étudiants, un ensemble de plusieurs centaines de milliers de références : ouvrages, rapports et études, périodiques, publications officielles, dossiers documentaires, etc. sur l'actualité politique, économique et sociale de la France et du Monde depuis 1945.

Pour en savoir plus, consulter le site internet : www.ladocumentationfrancaise.fr

Maisons, foyers et auberges

Les MJC

Pour participer à des activités culturelles hors du milieu universitaire, les maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), ouvertes à tous, financées par le ministère de la Jeunesse et des Sports et les collectivités locales, offrent une gamme très étendue d'activités.

Lieux de rencontres et de loisirs, elles permettent de découvrir ses aptitudes en participant à des activités sportives, pratiques (ateliers, laboratoires de photo, etc.), littéraires ou artistiques (théâtre, conférences, ciné-clubs, expositions). Il en existe 600, regroupées en 11 Fédérations Régionales et de la Confédération des MJC de France (CMJCF : 900).





Pour en savoir plus et pour obtenir la liste des MJC de sa région, contacter la FFMJC :
15, rue la Condamine, 75017 Paris
Tél. : 01 44 69 82 25
Télécopie : 01 44 69 82 30
www.ffmjc.org

ou la CMJCF :

168 bis, rue Cardinet, 75017 Paris
Tél. : 01 44 85 29 60
Télécopie : 01 42 29 01 44
www.mjc-cmjcf.asso.fr

Les Foyers d'éducation populaire

Ils permettent, à travers leurs activités, des rencontres et une réalisation personnelle. Il en existe 22 unions régionales, 102 fédérations départementales, 33 000 associations affiliées.

Pour tous renseignements et pour obtenir la liste régionale des foyers, contacter la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente :

3, rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07
Tél. : 01 43 58 97 33
www.laligue.org

Sport et forme

La pratique du sport

Un Français sur deux pratique un sport de temps en temps, un sur dix très régulièrement, et plus de 6 millions et demi de Français sont licenciés de fédérations olympiques, dont près de 2 millions en football et 1,3 million en tennis.

Hors de la pratique du sport universitaire (voir chapitre 3, p. 83), gratuit, on trouve dans toutes les villes des piscines municipales ou privées, des salles de sport ou de mise en forme accordant généralement des réductions aux étudiants. Des milliers d'associations sportives locales permettent de s'entraîner et d'avoir accès aux équipements collectifs. Pour connaître leurs adresses, il faut se renseigner à la mairie.

Les associations

On en répertorie, en France, quelque 700 000. Il s'en crée 60 000 chaque année. Beaucoup sont sportives (plus de 20 % pour le football), mais elles ont aussi un caractère culturel, scientifique, caritatif, de loisir, de jeux, de collection, d'entraide, etc.

